

**Motion du 29 avril 2024 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Livia Zbinden, Christian Zaugg, Maryelle Budry, Gazi Sahin, Monica Granda, Charlotte Meierhofer, James Berclaz-Lewis, Leyma Milena Wisard Prado, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Ana Maria Barciela Villar, Alpha Dramé, Omar Azzabi, Ahmed Jama, Paule Mangeat, Manuel Zwyszig, Joëlle Bertossa, Melete Solomon-Kuflom, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura, Théo Keel, François Mireval et Jérôme Gasser: «Garantir la qualité de l'accueil des enfants par une revalorisation des métiers du parascolaire».**

(renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse  
lors de la session du Conseil municipal du 29 avril 2024)

### *PROJET DE MOTION*

#### *Contexte*

La prise en charge parascolaire s'est développée de manière extrêmement forte depuis ces derniers dix ans. Ce sont aujourd'hui 76% des enfants du canton qui sont accueillis pour les repas de midi et/ou après l'école, entre 16 h et 18 h.

Rappelons que le droit à une place au parascolaire est inscrit dans la Constitution du Canton de Genève. Les communes ont ainsi l'obligation d'accueillir tout enfant pour lequel la demande est faite.

Il s'agit bien d'un changement sociétal. Si, au début, le parascolaire était destiné aux enfants de conditions précaires, ce sont aujourd'hui les familles de tous les milieux socioéconomiques qui y font appel.

Les communes ont la responsabilité de mettre à disposition des locaux suffisants et d'assurer les moyens financiers pour le personnel. C'est l'Association des communes genevoises (ACG) qui est l'organe décisionnel et l'employeur par le biais du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) des plus de 2000 professionnel-le-s. Ce sont principalement des animateurs et animatrices parascolaires ainsi que des référent-e-s socioéducatifs (RSE).

#### *La situation en Ville de Genève*

En Ville de Genève, depuis 2012, il y a eu une augmentation du nombre d'enfants inscrits d'au moins 6% chaque année, en 2022 même 10%. Le nombre d'enfants accueillis pour les repas de midi a passé de 4600 à 6500 (augmentation de 41%), le nombre d'enfants accueillis au parascolaire du soir de 2200 à 3500 (augmentation de 59%).<sup>1</sup>

#### *Qualité de l'accueil pour les enfants*

---

<sup>1</sup> Réponse du Conseil administratif du 23 juin 2023 à la motion M-1500, «Pour un renforcement de l'encadrement et une amélioration de la prise en charge des élèves accueillis au parascolaire»

Un accueil de qualité doit être garanti dans chaque école du canton pour le bien des enfants. Cela implique de veiller à ce que les enfants disposent d'assez d'espaces et de locaux isolés par rapport au bruit pour leur permettre de se détendre entre les plages d'horaires scolaires. Il est nécessaire de garantir à chaque moment le respect du taux d'encadrement, ce qui implique d'offrir des conditions de travail attractives pour pouvoir embaucher suffisamment de personnes. Il faut également reconnaître le caractère éducatif et pédagogique du parascolaire, espace dans lequel les enfants passent beaucoup de temps. Le parascolaire est un partenaire incontournable de l'enseignement primaire afin de traiter, entre autres, des questions telles que le harcèlement et de garantir un bon accompagnement pour les enfants avec des besoins spécifiques.

### *De nouvelles exigences de ce travail*

L'augmentation du nombre d'enfants, comme aussi l'introduction de l'école inclusive, avec l'arrivée d'enfants à besoins particuliers, ont rendu l'accueil parascolaire toujours plus exigeant. Le taux de travail actuel ne permet pas de remplir toutes les tâches définies dans leur cahier des charges. Trop souvent le travail administratif ou de réseau ne peut se faire que de manière non rémunérée. Un temps de travail rémunéré supplémentaire est ainsi nécessaire afin d'octroyer le temps de développer des activités parascolaires de qualité et de permettre une bonne collaboration avec le réseau enseignant, pour traiter les questions de harcèlement à l'école, par exemple.

Des taux d'encadrement sont définis, mais ne sont pas toujours respectés, surtout en cas d'absence ou de maladie de membres du personnel, ou encore suite à un départ, les animateurs et animatrices n'étant pas immédiatement remplacé-e-s.

Les conditions de travail sont difficiles. Il s'agit d'un travail à temps partiel, de plus avec un horaire discontinu, quasi impossible à compléter avec une autre activité. Il y a ainsi beaucoup de changements au niveau du personnel alors qu'un personnel qui reste sur le long terme permet d'apporter aussi plus de stabilité aux enfants.

### *Le personnel du parascolaire*

Les métiers du parascolaire sont encore majoritairement exercés par des femmes. Comme d'autres métiers dits féminins, les professionnel-le-s dans ce secteur souffrent d'une dévalorisation sociale. Ce qui se traduit par l'attribution de classes salariales peu élevées et un manque de reconnaissance de la valeur éducative de ce travail.

Vu les conditions d'horaires et de travail ainsi que des salaires bas, il n'est pas facile de trouver toujours davantage de personnes d'accord d'exercer ce travail, et surtout que ces personnes souhaitent et puissent assurer ce travail dans la durée. Il est ainsi nécessaire de reconnaître que ce travail est essentiel et qu'il faut le prendre en considération de manière à permettre qu'il puisse être exercé de manière plus durable et dans des bonnes conditions.

Considérant:

- que la Ville joue un rôle important au sein de l'ACG et qu'elle peut ainsi s'engager concrètement en faveur d'une amélioration des conditions de travail et de salaire des métiers du parascolaire;
- que l'accueil des enfants des écoles primaires relève de la compétence des communes, donc aussi de la Ville de Genève;
- qu'il est essentiel de garantir la qualité et la sécurité de l'accueil des enfants;
- que le personnel et les partenaires sociaux ont déposé une pétition, «Pour un parascolaire de qualité», avec plus de 6400 signatures en mai 2023 ainsi que des revendications précises concernant les améliorations nécessaires<sup>2</sup>;
- que les comptes 2023 montrent encore une fois l'excellente santé économique de la Ville de Genève comme d'autres communes;
- qu'il est ainsi possible de prévoir une avancée significative pour le budget 2025;
- qu'un plan d'action doit être élaboré pour intervenir à court, moyen et long terme;
- que les professionnel-le-s ne sont pas obligatoirement formé-e-s à l'accompagnement des enfants à besoins particuliers pourtant toujours plus nombreux et nombreuses,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'engager à aborder la question de la formation au GIAP afin de valoriser le caractère pédagogique et éducatif de ce métier et permettre aux professionnel-le-s d'offrir le meilleur accompagnement possible aux enfants en général et plus particulièrement aux enfants avec des besoins spécifiques;
- à s'engager en faveur d'une nette amélioration des conditions de travail et de salaire au sein de l'ACG et du GIAP afin d'augmenter les temps de travail des AS et RSE d'augmenter leur classe salariale;
- à entamer un processus de négociation avec les partenaires sociaux afin d'avancer rapidement;
- à augmenter dans le budget 2025 la subvention au GIAP permettant une amélioration salariale;
- dans l'immédiat à plaider au sein de l'ACG pour que toutes les communes répondent favorablement à une revendication du personnel qui est d'attribuer une participation financière de 500 francs par année pour inciter et faciliter l'utilisation de transports en commun ou d'un vélo.

---

<sup>2</sup> <https://act.campax.org/petitions/pour-un-parascolaire-de-qualite-3>